



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 2 juillet 2013 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Patric Frigon,	conseiller
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller, départ 20h20
Madame	Chantal de Verteuil,	conseillère
Monsieur	François Girard,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir.gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

2013-07-177
5934

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2013-07-178
5934

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'accepter tels quels le procès-verbal de la session ordinaire du 10 juin 2013 et de la session spéciale du 10 juin 2013.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2013-07-179
5934

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapport financier

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 30 juin 2013.

- Aqueduc

Pointe-aux-Outardes : 3 186 m³, moyenne 114 m³/jr
Les Buissons : 15 283 m³, moyenne : 546 m³/jr
Station de recherche : Non disponible
Camping de la Rive : Non disponible

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues : 6 et 19 juin 2013
Incendie : 15 et 16 juin 2013
Premiers répondants : 25 et 26 juin 2013
Formation : aucune

- M.R.C. de Manicouagan

Aucun dépôt de procès-verbaux.

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2013-07-180
5935

CORRESPONDANCE :

Reçue :

* M. Stéphane Bergeron, ministre de la Sécurité publique -13-06-03- envoi d'un chèque au montant de 225 000 \$, pour la réalisation de travaux visant la prévention et l'atténuation du risque d'érosion du littoral du fleuve Saint-Laurent et pour le déplacement de résidences principales.

* M. Raynald Cloutier, directeur de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord -13-06-06- information qu'un dépliant contenant de l'information sur la gestion des puits privés a été envoyé à l'organisme de Bassins versants de notre territoire.

M. Sylvain Boucher, sous-ministre, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire -13-06-28- envoi des procédures à suivre pour la poursuite de contrats avec une entreprise récemment inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics.

Expédiée :

* M. Steeve Chouinard, 4, rue Harvey -13-06-11- envoi de la résolution numéro 2013-06-147 selon laquelle le conseil accepte sa demande d'usage conditionnel UC-2013-01 pour la construction d'un cabanon.

* Mme Patricia Huet, directrice générale, M.R.C. de Manicouagan -13-06-17- envoi de la résolution numéro 2013-06-154 selon laquelle le conseil adopte le Règlement 320-13 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 298-2009 ainsi que le Règlement de zonage numéro 155-91 afin de permettre, sous certaines conditions, un kiosque de vente des produits agricoles dans les zones 73-P et 74-H.

* M. Pierre G. Tremblay, 167, rue Labrie -13-06-17- envoi de la résolution numéro 2013-06-162 selon laquelle la Municipalité accepte l'offre de vente du propriétaire dans le but d'acquérir le lot 13-24-P, du rang de la Pointe-aux-Outardes, pour l'accès, l'installation et l'entretien des tuyaux nécessaires afin de relier le nouveau puits d'eau potable à l'usine de filtration et de distribution pour un montant de 5 000 \$.

* M. Hugo Bussièrès, notaire -13-06-17- envoi de la résolution numéro 2013-06-162 selon laquelle le conseil le mandate pour préparer l'acte notarié concernant l'achat d'un terrain de la municipalité auprès de M. Pierre G. Tremblay.

* Mme Lysanne Girard, service du soutien à la gestion, Direction



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

de la Côte-Nord, Ministère des Transports du Québec -13-06-17- envoi de la résolution numéro 2013-06-164 selon laquelle le conseil informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts qui sont situés sur ces routes et dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

MAMROT -13-06-20- envoi de la nouvelle programmation de travaux concernant la Taxe sur l'essence et contribution du Québec.

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2013-07-181
5936

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 04-07-2013.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun engagement de crédit.

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun règlement.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2013-07-182
5936

DON – RANDONNÉE VÉLO SANTÉ 2013

CONSIDÉRANT QUE l'événement Randonnée Vélo Santé 2013 se tiendra les 23, 24 et 25 août 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Randonnée Vélo Santé 2013 est la 10^e édition;

CONSIDÉRANT QUE la Randonnée Vélo Santé 2013 vise à recueillir des fonds afin de procéder à l'acquisition d'équipements médicaux et spécialisés pour les services de pédiatrie et de gériatrie pour le Centre de santé et des services sociaux de Manicouagan et le développement de la Véloroute des Baleines.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes remette un montant de 500 \$ à la Fondation du centre hospitalier régional de Baie-Comeau dans le cadre du 10^e anniversaire de la Randonnée Vélo Santé 2013.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2013-07-183
5937

RASSEMBLEMENT DE KITESURF – AOÛT 2013

CONSIDÉRANT QU' un rassemblement de kitesurf aura lieu à Pointe-aux-Outardes, les 2, 3 et 4 août 2013, entre le quai et le Parc Nature;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur aura besoin de deux chapiteaux;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de Pointe-aux-Outardes s'occupera bénévolement de la circulation, le stationnement et la sécurité sur les lieux et agira comme premiers répondants si nécessaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire participer financièrement au rassemblement de kitesurf qui aura lieu à Pointe-aux-Outardes, les 2, 3 et 4 août 2013, en procédant à la location de deux chapiteaux pour un montant de 400 \$, plus taxes.

2013-07-184
5937

FORMATION DES PRÉSIDENTS D'ÉLECTIONS MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QU' une formation pour les présidents d'élections municipales aura lieu à Sept-Îles, le 10 septembre prochain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister à la formation des présidents d'élections municipales qui aura lieu à Sept-Îles, le 10 septembre prochain.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette formation.

2013-07-185
5937

PROJETS – PACTE RURAL

CONSIDÉRANT QUE le Parc Nature et la municipalité de Pointe-aux-Outardes ont présenté des projets dans le cadre du pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes est de faire l'acquisition d'un immense module de jeux en forme de bateau et de développer une nouvelle activité qui consiste à découvrir le marais salé en canot pneumatique;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la municipalité de Pointe-aux-Outardes est d'aménager la salle du Centre des loisirs afin de projeter sur grand écran des divertissements à sa population intergénérationnelle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la municipalité de Pointe-aux-Outardes est de procéder à la refonte complète de son site Web et la création d'une page Facebook dans une nouvelle version afin de faciliter les mises à jour et l'ajout d'information.



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes contribue aux projets suivants et qui ont été présentés dans le cadre du pacte rural, soit :

- Acquisition d'un module de jeux et le développement d'une nouvelle activité de découverte du marais salé au Parc Nature : un montant de 4 836 \$ sur un projet total de 39 180 \$;
- Aménagement de la salle du Centre des loisirs pour des projections sur grand écran pour le divertissement de sa population intergénérationnelle : un montant de 1 447 \$ sur un projet total de 7 234 \$;
- Refonte complète du site Web de la municipalité de Pointe-aux-Outardes et la création d'une page Facebook dans une nouvelle version afin de faciliter la mise à jour et l'ajout d'information : un montant de 2 477 \$ sur un projet total de 12 383 \$.

Il est également résolu de prendre le montant de 8 760 \$ dans le surplus accumulé.

2013-07-186
5938

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE (PMVI) D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec reconnaît la MRC de Manicouagan comme organisme admissible au PMVI et qu'à cette fin, un montant de 927 300 \$ lui est allouée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Manicouagan a, en vertu de sa résolution # 2013-149, établi le partage de cette somme entre les municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT la signature de la convention à intervenir entre la MRC et Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont identifiées à titre de « tiers organisme » et qu'une entente relative à la réalisation de leur initiative devra être signée avec l'organisme admissible, en l'occurrence, la MRC de Manicouagan.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. André Lepage, maire, et Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer avec la MRC de Manicouagan l'entente relative à la réalisation de l'initiative par un tiers organisme, le tout en référence à l'annexe 8 du document intitulé « Guide de participation du PMVI ». Chacune des municipalités doit identifier son initiative laquelle sera soumise par la MRC à Hydro-Québec. La Municipalité de Pointe-aux-Outardes aura un montant réservé de 75 810 \$ dans le PMVI.

2013-07-187
5938

INDICATEURS DE GESTION 2012

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour dépôt le document concernant les indicateurs de gestion 2012 de la municipalité de Pointe-aux-Outardes, tel que présenté par Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



Il est également résolu de l'inclure dans le bulletin municipal Le Cacardeur et de l'expédier à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

2013-07-188
5939

**RÉVISION BUDGÉTAIRE 2013 – OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter la révision budgétaire 2013, datée du 13 juin 2013, de l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes. La part de la municipalité sera de 7 366 \$, pour 2013.

2013-07-189
5939

ACHAT – MATÉRIEL POUR LES ENTRÉES D'EAU ET BORNES-FONTAINES

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics doit avoir en inventaire du matériel pour la réparation ou la construction d'entrées d'eau ainsi que du matériel pour l'entretien des bornes-fontaines;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Produits BCM Ltée pour le matériel d'entretien d'entrées d'eau et des bornes-fontaines.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de procéder à l'achat de matériel pour la réparation ou la construction d'entrées d'eau ainsi que du matériel pour l'entretien des bornes-fontaines, auprès de Produits BCM Ltée, au coût de 627,92 \$, plus taxes.

2013-07-190
5939

ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR COMPENSATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes veut aménager une halte récréotouristique à l'entrée de la municipalité sur le lot 4 979 348;

CONSIDÉRANT QUE la halte récréotouristique aura pour effet de détruire des milieux humides;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit acquérir un terrain d'une tourbière ombrotrophe de 14 620 m² proposé comme mesure compensatoire au MDDE et situé sur les lots 43-P à 46-P du rang 5;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'utilisation du territoire public doit être adressée à la MRC de Manicouagan;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'administration pour l'ouverture du dossier sont de 26 \$ auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ (29.89 \$).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire trésorière, à faire la demande d'utilisation du territoire public pour le terrain correspondant à la tourbière ombrotrophe d'une superficie approximative de 14 620 m² et situé sur les lots 43-P à 46-P du rang 5.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

Il est également résolu d'autoriser le paiement des frais d'ouverture de dossier au coût de 29,89 \$ taxes incluses.

2013-07-191
5940

**SOUSSION – APPEL D'OFFRES 2013-02 SERVICES
PROFESSIONNELS EN URBANISME POUR LA REFONTE
COMPLÈTE DE SES OUTILS D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a procédé à l'appel d'offres public 2013-02 pour des services professionnels en urbanisme pour la refonte complète de ses outils d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a vérifié et analysé les neuf (9) soumissions reçues ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Del Degan Massé est le soumissionnaire conforme qui a obtenu le meilleur pointage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes mandate la firme Del Degan Massé pour la refonte complète de ses outils d'urbanisme, au coût de 12 943 \$, plus les taxes.

Il est également résolu de prendre le coût de ce contrat dans le surplus accumulé.

Le conseiller Raymond Lavoie doit quitter l'assemblée, il est 20 h 20.

2013-07-192
5940

**HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA SUPERVISION DE
LA CONSTRUCTION DU PUIS P-3 DU SECTEUR POINTE-AUX-
OUTARDES**

CONSIDÉRANT l'estimation budgétaire concernant la supervision des travaux de construction du puits P-3 du secteur Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de la réalisation de construction, ils procéderont à l'interprétation des données de pompage et à la rédaction du rapport hydrogéologique nécessaire à la demande du certificat d'autorisation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de mandater la firme Mission HGE pour la supervision des travaux de construction du puits P-3 du secteur Pointe-aux-Outardes, au coût de 19 768,50 \$, plus taxes.

Ces travaux font partie de la programmation de travaux 2010-2013 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

2013-07-193
5940

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de nommer Mme Chantal de Verteuil au titre de maire suppléant pour la période du 3 juillet au 9 septembre 2013.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



AFFAIRES NOUVELLES

2013-07-194
5941

**SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI
D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 2.5
DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-
MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente préparé par le ministère des Affaires municipales, des Régions, et de l'Occupation du territoire concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités concernant la première phase du projet de réaménagement du centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes ;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente établit les modalités relatives à l'octroi d'une aide de 100 000 \$ par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. André Lepage, maire, à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation territoire.

Il est également résolu que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes s'engage à utiliser l'aide financière au montant de 100 000 \$ pour couvrir une partie des dépenses liées à la réalisation des travaux de réaménagement du centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes.

2013-07-195
5941

**LETRE - PROCÉDURES À SUIVRE POUR LA POURSUITE DE
CONTRATS AVEC UNE ENTREPRISE RÉCEMMENT INSCRITE AU
REGISTRE DES ENTREPRISES NON ADMISSIBLES AUX
CONTRATS PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE la lettre reçue, en date du 28 juin dernier, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant la procédure à suivre pour la poursuite de contrats avec une entreprise récemment inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a un contrat avec la firme Dessau Inc. concernant la stabilisation des berges à Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire poursuivre l'exécution de ce contrat avec la firme Dessau Inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes poursuive l'exécution du contrat concernant la stabilisation des berges à Pointe-aux-Outardes avec la firme Dessau Inc., malgré qu'elle soit inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics.



2013-07-196
5942

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

AVIS TECHNIQUE - NOUVELLE CONSTRUCTION AU 258, CHEMIN PRINCIPAL

CONSIDÉRANT le Règlement de contrôle intérimaire 2012-07 ainsi que le Règlement 314-12 relatifs aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones de glissements de terrain et dans le but d'y construire une résidence, le propriétaire doit déposer une expertise géotechnique avec sa demande de permis de construction;

CONSIDÉRANT l'avis technique reçu du ministère des Transports qui contient un extrait de la carte des zones de contraintes en cours de modification illustre que la zone de type RA1 Sommet a été supprimée à l'endroit où se situe le 258, chemin Principal;

CONSIDÉRANT QUE cet avis technique est assimilable à une expertise géotechnique qui pourrait être prise en compte pour lever les interdictions prévues selon la réglementation applicable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal autorise le propriétaire à construire une résidence unifamiliale en conformité réglementaire.

2013-07-197
5942

LOCATION DE CHAPITEAUX - COOPÉRATIVE GAÏA

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative Gaïa fait un super-bénéfice au mois de septembre 2013;

CONSIDÉRANT QU' elle aura besoin de deux (2) chapiteaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de réserver les deux (2) chapiteaux auprès de la Corporation de développement touristique et récréative de la péninsule, au coût de 300 \$, plus taxes, pour le super-bénéfice de la Coopérative Gaïa qui aura lieu en septembre prochain.

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite la population à poser des questions.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2013-07-198
5943

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 20 h 37.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE

